



ACCORD DE COLLABORATION 2019 GOLF DE PALS – AS GOLF COMITÉ ENTREPRISE

Pour le présent document le **Golf de Pals** offrira pendant l'année 2019 des conditions avantageuses aux membres de l'Association _____ de la Ligue _____.

Le Golf de Pals appliquera les suivants prix spéciaux du green fee 18 trous :

Basse Saison = 67 € (prix public 89 €)

Janvier, Février, Novembre et Décembre

Moyenne Saison = 71 € (prix public 95 €)

Ouvrables de Mars Avril, Mai, Juin, Septembre et Octobre

Haute Saison = 79 € (prix public 105 €)

Juillet et Août. Weekends et jours fériés de Mars à Juin, Septembre et Octobre

- Accord valable selon disponibilité et n'est pas cumulable avec d'autres offres ou promotions.
- Les conditions ne sont pas utilisables pour les inscriptions aux tournois.
- La réservation pourra être effectuée par l'AS ou directement par le joueur. En ce cas le joueur devra accréditer sa condition de membre de l'As.
- L'accord sera valable dès la signature du document par le responsable de l'Association.
- A la fin de l'année le Golf de Pals offrira à la Commission d'Entreprise de la Ligue des bons cadeaux pour récompenser des événements organisés au niveau ligue = « 1 green fee offert pour chaque 20 green fees utilisés par les membres des différentes AS d'Entreprise de la Ligue ».
- **Conditions spéciales groupes (selon taille du groupe et saison) à consulter.**

Maite Aliu
Directrice Commerciale
GOLF DE PALS

Nom :
Fonction :
AS :
Téléphone contacte :
e-mail :

Pals, 29 Janvier 2019

DOCUMENT À RENVoyer SIGNÉ AU GOLF DE PALS POUR VALIDER L'ACCORD